

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1856.

Prorogation de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi qui a pour objet de proroger, jusqu'au 1^{er} mai 1857, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1851, en ce qui concerne le tarif des correspondances télégraphiques; je me plais à espérer que les développements qui vont suivre seront de nature à convaincre la Législature que le moment n'est pas encore venu d'asseoir sur des bases définitives le tarif des correspondances télégraphiques.

La principale raison, celle qui frappe tout d'abord lorsqu'on examine ce service dans son ensemble, c'est que la tarification doit être en rapport avec les moyens d'action de la télégraphie. Or, ces moyens d'action ne peuvent grandir qu'en raison, d'une part, des progrès de la science et, d'autre part, des améliorations que l'expérience seule peut amener successivement.

Avant de présenter à la Législature, comme mon Département l'a fait pour les exercices précédents, l'exposé des résultats obtenus en 1855, je crois devoir lui rendre compte des modifications introduites dans les tarifs depuis la dernière loi de prorogation et de celles que le Gouvernement se propose d'y apporter dans un temps peu éloigné.

La convention du 4 octobre 1852, qui réglait les relations télégraphiques de la Belgique avec la France et les états de l'Union Austro-Germanique a été renouvelée le 29 juin 1855.

Les principales améliorations consacrées par cette convention sont les suivantes :

1° Cinq mots francs de taxe ont été accordés pour l'adresse, la dépêche simple restant fixée à vingt-cinq mots.

2° Les réponses de dix mots ont été admises en payant demi-taxe.

3° La double taxe des dépêches de nuit a été supprimée pour les bureaux où le service de nuit est permanent.

4° Le nom du bureau de départ et la date d'expédition sont transmis d'office, ce qui équivaut à une nouvelle bonification de deux mots au moins (Exemple : Bruxelles jeudi) dans la plupart des dépêches.

Ces améliorations ont été immédiatement rendues communes aux dépêches à l'intérieur et aux correspondances avec l'Angleterre. En outre, pour les correspondances à l'intérieur, la première zone de 73 kilomètres a été portée à 100 kilomètres. Cette dernière mesure a eu pour résultat de faire passer dans la taxe à fr. 2-50, la presque totalité des relations.

Ces améliorations étaient dans ma pensée un acheminement vers un système de tarification plus simple et plus avantageux pour le public ; et de la réduction des taxes internationales par l'extension des zones et par le remplacement des doubles et triples taxes par une progression modérée de cinq en cinq mots.

Ces mesures étaient à l'étude au Département des Travaux Publics, lorsque le Gouvernement belge fut invité à prendre part à la conclusion d'une convention spéciale entre la France, l'Espagne, la Suisse et la Sardaigne.

Cette convention, signée à Paris, le 29 décembre dernier, contient les stipulations suivantes ;

1° Les zones sont portées :

De 73 — 190 — 340 — 523 kilomètres
à 100 — 250 — 450 — 700 »

2° La dépêche de quinze mots (non compris cinq mots francs pour l'adresse) est taxée à fr. 1-50 au lieu de fr. 2-50 pour la première zone, à 3 francs au lieu de 5 francs pour la deuxième zone et ainsi de suite. Les zones continuent à se mesurer à vol d'oiseau.

3° Au delà de quinze mots, on perçoit 50 centimes par cinq mots au lieu de doubler la taxe à partir de vingt-cinq mots et de la tripler après cinquante.

4° Les dépêches urgentes ont droit de priorité en payant triple taxe.

Ces mesures seront appliquées aux correspondances de la Belgique avec la France, l'Espagne, la Suisse et la Sardaigne, et seront étendues aux relations avec l'Angleterre, dès que les ratifications de la convention auront été échangées.

Ainsi, une dépêche de quinze mots (plus cinq mots francs pour l'adresse), coûtera :

De Bruxelles ou de Gand, pour Paris.	. . . fr.	4 50	au lieu de fr.	10 »
D'Anvers ou de Liège,	—	6 »	—	12 50
De Bruxelles, Anvers et Liège, pour Londres	. . .	7 50	—	15 »
De Gand	—	6 »	—	12 50

La même dépêche composée de 26 à 30 mots (plus cinq mots francs pour l'adresse), coûtera :

De Bruxelles ou de Gand, pour Paris	. . . fr.	9 »	au lieu de fr.	20 »
D'Anvers ou de Liège	—	12 »	—	25 »
De Bruxelles, Anvers ou Liège, pour Londres		—	—	—
De Gand	—	—	—	—

Les correspondances avec l'Allemagne resteront quelque temps encore soumises

au régime de la convention de 1855. Une réunion des délégués des États doit, aux termes de cette convention, avoir lieu à Bruxelles au mois d'octobre prochain, à l'effet de s'entendre sur les améliorations à y introduire.

Des négociations sont également suivies depuis peu avec l'office de Berlin pour l'amélioration du transit Anglo-Allemand par la Belgique. Elles auront, selon toute probabilité, une issue favorable.

Quant aux tarifs des correspondances à l'intérieur, l'intention du Gouvernement est de leur appliquer les principes de la convention signée à Paris, le . . .

Le Gouvernement a l'espoir que ces améliorations importantes seront accueillies avec faveur et qu'elles provoqueront un développement de correspondances qui compensera la réduction des taxes sans nuire, par l'encombrement, à la régularité et à la promptitude des transmissions.

Je passe à l'examen des résultats obtenus pendant l'exercice 1855.

Les relations à l'intérieur et avec l'étranger, n'ont pas été modifiées d'une manière importante, quant au nombre de bureaux nouvellement ouverts.

Les bureaux belges, autorisés à recevoir des dépêches privées, sont les suivants :

BRUXELES (Nord).	LIÈGE.
BRUXELLES (Midi).	Pepinster.
Vilvorde.	Spa.
MALINES.	VERVIERS.
ANVERS (Station).	BRAINE-LE-COMTE.
ANVERS (Bourse).	Manage.
TERMONDE.	Gosselies.
Alost.	Marchiennes.
Wetteren.	CHARLEROY.
GAND.	Châtelineau.
BRUGES.	Tamines.
OSTENDE.	Moustier.
Deynze.	Floreffe.
COURTRAI.	NAMUR.
MOUSCRON.	Jurbise.
TOURNAI.	Ath.
LOUVAIN.	Leuze.
TIRLEMONT.	Grammont.
Landen.	Mons.
Saint-Trond.	Jemmappes.
HASSELT.	Saint-Ghislain.
Ans.	QUIÉVRAIN.

Des lignes télégraphiques ont été établies en Norwège, en Russie et en Espagne. Mais, les relations de la Belgique avec ces pays ne sont pas d'une importance suffisante pour exercer une influence appréciable sur le mouvement des correspondances.

Actuellement les bureaux belges sont en relation avec 1,050 bureaux étrangers, savoir :

421 de la Grande-Bretagne,
220 de l'Union-Austro-Allemande,
135 de la France,
90 de l'Italie,
71 de la Suisse,
26 de la Suède,
22 des Pays-Bas,
22 de la Norwège,
20 de la Russie,
13 de l'Espagne,
10 du Danemarck.

Aucun affluent nouveau n'est donc venu apporter son tribut au mouvement des dépêches.

La concurrence s'est maintenue quant au transit, et les événements politiques ont eu pour effet de restreindre les transactions commerciales. De là une légère réduction dans les produits dont les tableaux ci-annexés rendent un compte détaillé :

I. SERVICE INTÉRIEUR. (Tableau A.)

En 1855, 17,279 dépêches privées, ont été échangées entre les bureaux belges, et ont produit fr. 52,211-50, soit, en moyenne, fr. 3-02, par dépêche.

Nous rappellerons les résultats des quatre années précédentes, afin de faire apprécier la progression du nombre de dépêches.

ANNÉES.	NOMBRE DE DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	9,807	31,748	3.24
1853	14,159	46,300	3.27
1854	16,719	53,025	3.17
1855	17,279	52,212	3.02

A une augmentation peu importante dans le nombre des dépêches, correspond une légère diminution du produit. Cette anomalie apparente s'explique facilement. La limite de la dépêche simple a été portée, vers la fin de l'année 1854, de vingt à vingt-cinq mots. Il en est résulté une diminution d'environ $\frac{1}{2}$ dans les dépêches qui paient double taxe.

II. SERVICE INTERNATIONAL, *transit excepté*. (Tableau B.)

Les bureaux belges ont expédié, en 1855, 18,556 dépêches à l'étranger ; recette (part belge) 77,235 francs. Ils en ont reçu 16,569 dépêches ; recette fr. 69,977-50. Ensemble 34,725 dépêches internationales, qui ont produit fr. 147,210-50. Produit moyen d'une dépêche, fr. 4-24.

Voici les résultats pour les quatre dernières années ;

ANNÉES.	NOMBRE DE DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	10,103	64,750	6.41
1853	20,656	96,795	4.68
1854	29,492	128,378	4.35
1855	34,725	147,211	4.24

III. TRANSIT. (Tableau C.)

9,429 dépêches ont transité en 1855, par les lignes belges, produit total : fr. 58,437-75, soit, en moyenne, par dépêche, fr. 6-19.

Résultat des quatre dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE DE DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	7,307	67,403	9.22
1853	17,235	129,688	7.59
1854	14,204	99,822	7.03
1855	9,429	58,437	6.19

Tandis que le produit du service international a dépassé de 20,000 francs celui de 1854, le produit du transit a subi une réduction de 41,000 francs environ.

Ce résultat est dû à ce fait que, pendant quelque temps, les lignes belges ont eu, en quelque sorte, le monopole du transit entre l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne et entre l'Allemagne et la France.

Depuis que la Hollande est également reliée à l'Angleterre par une ligne sous-

marine et que les lignes françaises joignent le réseau allemand par Strasbourg et Saarebruck, le mouvement du transit a dû décroître en se partageant.

Le tableau ci-après, fournit l'ensemble des recettes et du mouvement des quatre exercices :

EXERCICES.	MOUVEMENT.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	27,217	163,901	6.02
1853	52,050	272,783	5.21
1854	60,415	281,235	4.66
1855	61,423	257,860	4.21

Les proportions dans lesquelles le service intérieur, le service international et le transit contribuent au mouvement et aux recettes sont indiquées par le tableau suivant :

INDICATION DES SERVICES.	1852.		1853.		1854.		1855.	
	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.
Intérieur	36	19 1/2	27	17	27 3/4	18 7/8	23	20
International	37	39 1/2	39 1/2	35	48 5/8	45 5/8	56 1/2	57 1/2
Transit	27	41	33 1/2	48	23 3/4	35 1/8	15 1/2	22 1/2
TOTAUX	100	100	100	100	100	100	100	100

Les chiffres de ce tableau font apprécier la diminution du mouvement en transit et les progrès du service international qui constitue, à présent, plus de la moitié du trafic des lignes belges.

Le tableau D permet de comparer entre eux les bureaux et les frontières belges en raison du nombre de dépêches expédiées et reçues; nous donnons ici leur classement par ordre d'importance pour 1854 et 1855.

Nos d'ordre.	1854.		Nos d'ordre.	1855.	
	BUREAUX ET FRONTIÈRES.	MOUVEMENT.		BUREAUX ET FRONTIÈRES.	MOUVEMENT.
1	Anvers	25,058	1	Anvers	25,927
2	Bruxelles	22,471	2	Bruxelles	24,553
3	Allemagne.	17,046	3	Allemagne.	14,606
4	France	16,171	4	France	14,097
5	Pays-Bas	13,941	5	Pays-Bas	12,573
6	Angleterre.	10,742	6	Angleterre	12,307
7	Gand	3,747	7	Gand	4,210
8	Liège	2,011	8	Liège	2,451
9	Ostende.	969	9	Ostende.	1,368
10	Louvain.	925	10	Mons	1,164
11	Mons	904	11	Louvain.	1,116
12	Courtrai.	860	12	Verviers.	928
13	Termonde.	726	13	Courtrai.	837
14	Bruges	722	14	Namur	745
15	Verviers.	707	15	Tournai.	727
16	Tournai.	609	16	Bruges	717
17	Charleroy.	531	17	Charleroy.	695
18	Namur	521	18	Termonde.	681
19	Malines	511	19	Malines	583
20	Quiévrain.	356	20	Quiévrain.	243
21	Tirlemont.	203	21	Tirlemont.	232
22	Divers.	1,089	22	Divers.	2,176

Renseignements divers.

Sur les 61,433 dépêches, qui constituent le mouvement général de l'exercice 1855, il y a eu :

56,250	dépêches de	1 à	25	mots.
4,062	—	de	26 à	50 —
908	—	de	31 à	100 —
213	—	au-delà de	100	—

Total. . . . 61,433

Les dépêches de un à vingt-cinq mots forment environ les 92 p. % du nombre total. Dans ce nombre sont comprises :

- 1,260 dépêches d'État.
- 458 réponses payées d'avance.
- 1 accusé de réception.
- 4 répétitions ou collationnements.
- 10 copies ordinaires délivrées en Belgique.

Au point de vue de la nature des communications, cent dépêches se sont divisées comme suit :

Communications des Gouvernements	2 1/2
Nouvelles de bourses.	26
Transactions commerciales.	42
Correspondance des journaux	8
Affaires privées	21 1/2
Total.	100

La longueur moyenne des dépêches privées a été de vingt-quatre mots. Il est à remarquer qu'à dater du 17 octobre 1854, la taxe de la dépêche simple, de un à vingt mots, a été appliquée jusqu'à vingt-cinq mots inclusivement. Avant cette date, la longueur moyenne des dépêches était de vingt mots.

Les communications échangées entre les stations du chemin de fer, pour le service de l'administration, ont atteint, pendant l'exercice 1855, le nombre de 46,149. Soit 12,000 de plus qu'en 1854. Leur longueur moyenne est de dix-sept mots.

Cent dépêches de service peuvent être réparties comme suit, eu égard à leur objet.

Mouvement des convois et du matériel	61
Colis égarés ou dévoyés.	10
Services divers. Chemin de fer.	15
Service des télégraphes.	14
Total.	100

L'extension considérable de ce genre de correspondance sera mieux appréciée encore par l'examen des chiffres suivants, qui donnent le nombre total de dépêches de service échangées pendant les quatre dernières années :

1852.	14,292	dépêches.
1853.	24,262	—
1854.	34,681	—
1855.	46,149	—

Cette progression représente un ensemble de facilités et d'économies obtenues dans la correspondance, dans l'emploi du matériel et dans les mesures de sécurité.

La dernière loi de prorogation (7 juin 1855) expirant le 1^{er} mai prochain, il

serait à désirer que la Législature voulût bien statuer, avant cette époque, sur le projet que j'ai l'honneur de soumettre à ses délibérations.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1831, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1837.

Donné à Laeken, le 19 avril 1836.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

TABLEAU A.

TABLEAU du mouvement et de la recette des correspondances télégraphiques à l'intérieur, pendant l'année 1855.

BUREAUX D'ORIGINE.	BUREAUX DE DESTINATION.																																		Observations.				
	BRUXELLES.		MALINES.		ANVERS.		TERMONDE.		GAND.		BRUGES.		OSTENDE.		COURTRAI.		TOURNAI.		LOUVAIN.		TIRLEMONT.		LIÈGE.		VERVIERS.		CHARLEROY.		NAMUR.		MONS.		QUIÉVRAIN.			DIVERS (a).		TOTAUX.	
	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.		Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.
Bruxelles	»	»	95	262 50	5,128	8,015 75	42	115 »	664	1,776 50	81	417 50	89	485 »	35	142 50	101	262 50	117	295 »	28	70 »	282	1,422 50	68	240 »	164	428 50	135	350 »	272	817 50	67	207 50	365	999 »	5,749	16,505 25	(a) Vilvorde, Alost, Wetteren, Aeltre, Deynze, Mouscron, Landen, Saint-Trond, Hasselt, Ans, Pepinster, Spa, Braine-le-Comte, Manage, Gosselies, Marchiennes, Châteineau, Taminés, Moustier, Floreffe, Jurbise, Ath, Grammont, Brugelotte, Leuze, Jemmapes, Saint-Ghislain.
Malines	111	285 »	»	»	66	182 »	4	10 »	16	40 »	5	10 »	6	50 »	1	5 »	2	7 50	21	32 50	1	2 50	17	90 »	4	20 »	3	7 50	5	7 50	2	7 50	»	»	11	65 50	271	822 50	
Anvers	2,970	7,912 50	50	123 »	»	»	68	175 »	591	1,932 50	58	180 »	79	422 50	29	130 »	28	120 »	154	533 »	20	50 »	202	977 50	53	277 50	23	118 »	13	67 50	53	165 »	2	10 »	138	429 »	4,493	15,467 »	
Termonde	59	60 »	3	7 50	73	183 »	»	»	22	55 »	2	5 »	4	25 »	251	631 50	5	7 50	14	37 50	1	2 50	9	45 »	»	»	»	»	1	5 »	2	5 »	»	»	9	22 50	455	1,114 »	
Gand	504	1,435 »	52	80 »	515	1,525 »	23	57 50	»	»	58	147 50	23	65 »	59	149 50	25	60 »	29	67 50	5	12 50	18	90 »	8	25 »	7	45 »	6	22 50	33	95 »	»	»	98	279 »	1,456	5,956 »	
Bruges	71	523 »	2	7 50	50	235 »	2	5 »	63	181 »	»	»	57	97 50	16	40 »	18	47 50	12	63 »	»	»	6	50 »	»	»	1	5 »	2	10 »	1	10 »	1	2 50	5	15 »	289	1,096 »	
Ostende	98	310 »	4	20 »	84	407 50	»	»	49	123 »	65	137 50	»	»	5	12 50	6	13 »	6	50 »	»	»	11	55 »	5	22 50	1	5 »	»	»	1	5 »	»	»	5	50 »	333	1,593 »	
Courtrai	82	152 50	2	10 »	45	192 50	1	5 »	60	180 »	14	57 50	10	25 »	»	»	21	52 50	14	17 50	»	»	1	5 »	»	»	1	5 »	»	»	2	5 »	»	»	19	72 50	230	710 »	
Tournai	101	257 50	»	»	54	175 50	4	10 »	51	80 »	19	47 50	8	20 »	18	45 »	»	»	5	20 »	7	50 »	9	45 »	2	10 »	8	37 50	4	17 50	32	82 50	1	2 50	27	75 »	310	953 50	
Louvain	152	582 50	17	42 50	181	525 50	15	57 50	52	152 »	10	50 »	5	25 »	8	40 »	5	22 50	»	»	16	40 »	40	102 50	15	67 50	7	17 50	5	15 »	30	75 »	»	»	39	100 »	597	1,673 »	
Tirlemont	52	80 »	4	10 »	29	87 50	»	»	5	25 »	1	5 »	5	15 »	»	»	2	10 »	10	25 »	»	»	12	50 »	1	2 50	»	»	4	15 »	2	10 »	»	»	12	40 »	117	535 »	
Liège	256	1,137 50	4	17 50	169	815 »	7	35 »	40	215 »	8	40 »	19	95 »	5	15 »	6	27 50	20	50 »	6	15 »	»	»	56	132 50	9	45 »	12	42 50	15	70 »	»	»	52	102 50	642	2,895 »	
Verviers	93	483 »	2	10 »	54	280 »	»	»	10	50 »	»	»	9	60 »	»	»	2	10 »	11	35 »	2	5 »	51	150 »	»	»	5	15 »	5	22 50	20	100 »	»	»	20	95 »	284	1,317 50	
Charleroy	157	407 50	5	17 50	25	105 »	1	2 50	5	17 50	4	20 »	3	20 »	1	5 »	10	42 50	14	35 »	»	»	8	37 50	1	5 »	»	»	17	42 50	20	50 »	4	10 »	54	93 »	507	912 50	
Namur	165	462 50	»	»	16	62 50	»	»	5	17 50	2	10 »	»	»	»	»	»	»	10	25 »	6	15 »	4	10 »	3	12 50	17	44 50	»	»	2	5 »	»	»	28	85 »	260	749 50	
Mons	218	533 50	1	2 50	56	285 »	»	»	45	152 50	8	40 »	6	50 »	5	12 50	10	57 50	20	52 50	»	»	9	45 »	1	5 »	22	62 50	12	52 50	»	»	7	18 50	35	84 75	435	1,596 »	
Quiévrain	103	527 50	5	10 »	6	50 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	10 »	»	»	1	2 50	2	5 »	5	7 50	»	»	6	17 50	126	410 »		
Divers (a)	582	1,027 50	15	35 »	180	495 »	8	25 50	41	112 50	10	35 »	7	22 50	12	42 50	22	65 »	28	82 50	2	5 »	49	167 50	15	45 »	23	78 75	28	85 »	35	102 50	11	50 »	76	225 »	945	2,679 75	
TOTAUX	5,483	15,805 »	257	637 50	4,707	13,421 75	175	476 »	1,701	5,042 »	521	1,202 50	508	1,437 50	465	1,311 »	239	787 50	435	1,263 »	92	247 50	750	3,292 50	229	885 »	295	917 25	247	740 »	507	1,612 50	95	280 75	977	2,852 25	17,279	52,211 50	

[illegible]

TABLEAU C.

Tableau du mouvement et de la recette des dépêches, en transit, par la Belgique, pendant l'année 1855.

PAYS D'ORIGINE.	PAYS DE DESTINATION.								TOTAL.	
	PAYS-BAS.		FRANCE.		ANGLETERRE.		ALLEMAGNE.			
	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.
Pays-Bas.	»	»	1,418	7,233 »	7	33 »	546	1,323 »	1,771	8,615 »
France. (Suisse, Sardaigne, Espagne.)	1,479	8,045 »	»	»	7	40 »	1,530	8,600 »	3,036	16,683 »
Angleterre. (Irlande.)	261	1,475 »	1,838	10,530 75	»	»	1,794	14,900 »	3,913	26,724 75
Allemagne. (Italie Danemark, Suède, Norwége, Russie.)	63	363 »	274	1,370 »	372	4,468 »	»	»	709	6,403 »
TOTAUX. . . .	1,803	9,883 »	5,530	19,173 75	386	4,543 »	3,690	24,834 »	9,429	58,457 75

TABLEAU D.

Tableau du mouvement d'expédition et de réception, par bureau et par pays d'origine et de destination, pendant l'année 1855

BUREAUX OU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			
	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	
Bruxelles.	5,749	5,485	11,252	7,261	6,060	13,521	»	»	»	24,335
Malines.	271	237	508	41	54	75	»	»	»	585
Anvers.	4,495	4,707	9,202	8,544	8,181	16,725	»	»	»	25,927
Termonde.	455	175	608	57	56	73	»	»	»	681
Gand.	1,456	1,701	3,157	649	454	1,103	»	»	»	4,240
Bruges.	289	321	610	57	52	107	»	»	»	717
Ostende	535	508	641	649	539	727	»	»	»	1,568
Courtrai	230	465	695	75	47	144	»	»	»	857
Tournai	510	259	569	568	75	158	»	»	»	727
Louvain	597	455	1,052	97	23	64	»	»	»	1,116
Tirlemont	117	92	209	85	11	55	»	»	»	252
Liège.	642	750	1,372	41	547	1,079	»	»	»	2,451
Verviers	284	229	515	12	180	415	»	»	»	928
Charleroy	507	295	602	552	45	95	»	»	»	695
Namur.	260	247	507	235	58	158	»	»	»	745
Mons.	435	507	962	48	92	202	»	»	»	1,164
Quiévrain	126	95	219	12	12	24	»	»	»	245
Divers	945	977	1,922	151	125	254	»	»	»	2,176
Pays-Bas.	»	»	»	5,525	5,476	8,999	1,771	1,805	5,574	12,575
France.	»	»	»	4,758	4,197	7,511	5,056	5,550	6,586	14,097
Angleterre.	»	»	»	5,514	5,270	8,008	5,915	586	4,299	12,507
Allemagne.	»	»	»	4,794	5,415	10,207	709	5,690	4,599	14,606
TOTAUX.	17,279	17,279	54,558	34,725	54,725	69,450	9,429	9,429	18,858	122,866